

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade
Assistant de conservation du patrimoine et des
bibliothèques principal de 1^{ère} classe
Session 2018

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION.....	6
IV. PHASE D'ADMISSIBILITE	6
1. ORGANISATION.....	6
2. EPREUVE DE NOTE.....	6
2.1. Spécialité Musée.....	7
2.2. Spécialité Bibliothèque	7
2.3. Spécialité Archives.....	7
2.4. Spécialité Documentation	7
3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE	7
V. PHASE D'ADMISSION	8
1. ORGANISATION.....	8
2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	8
3. RESULTATS D'ADMISSION	8
VI. CONCLUSION	9
1. PROFIL DES LAUREATS.....	9
2. COMMENTAIRES.....	9

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2018, l'examen professionnel d'avancement au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe.

✓ Conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

✓ Rappel des fonctions

Les membres du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques sont affectés, en fonction de leur formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités suivantes :

- 1° Musée ;
- 2° Bibliothèque ;
- 3° Archives ;
- 4° Documentation.

Dans chacune de leurs spécialités, ils contribuent au développement d'actions culturelles et éducatives. Ils participent, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, aux responsabilités dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections et la recherche documentaire.

Ils peuvent être chargés du contrôle et de la bonne exécution des travaux confiés aux fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la catégorie C ainsi que de l'encadrement de leurs équipes. Lorsqu'ils sont affectés dans les bibliothèques, ils participent à la promotion de la lecture publique.

Les titulaires des grades d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe et d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des spécialités susmentionnées, correspondent à un niveau particulier d'expertise.

Ils participent à la conception, au développement et à la mise en œuvre des projets culturels du service ou de l'établissement.

Ils peuvent diriger des services ou des établissements lorsque la direction de ces derniers par un agent de catégorie A n'apparaît pas nécessaire. Dans les services ou établissements dirigés par des personnels de catégorie A, ils ont vocation à être adjoints au responsable du service ou de l'établissement et à participer à des activités de coordination.

✓ Organisation

L'examen est organisé tous les 2 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 2 Maires Adjoints, Président du jury et suppléante du Président.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Représentant du CNFPT, non désigné, remplacé par un correcteur.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directeur d'archives départementales,
- 1 Directrice d'un pôle culture.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

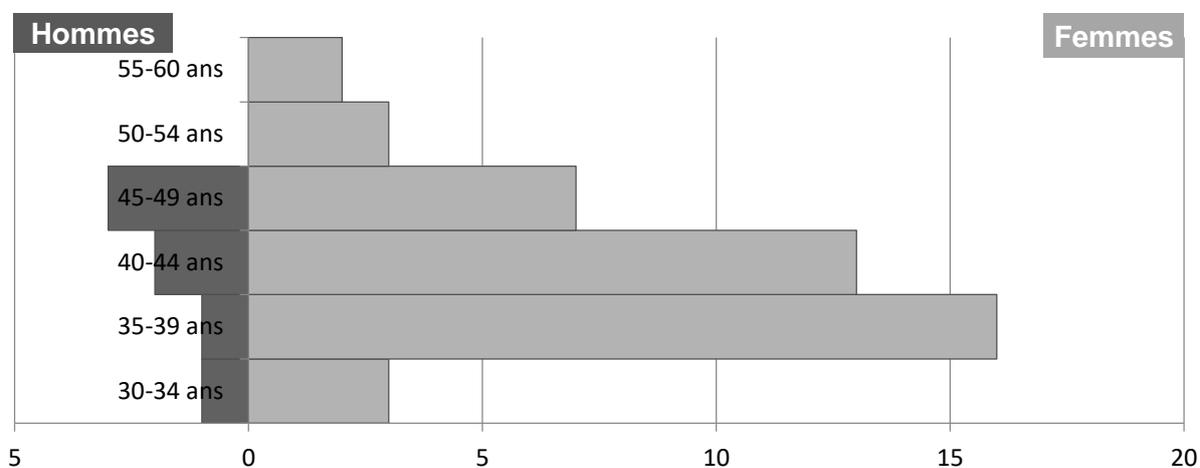
1. CHIFFRES CLES

		Examen professionnel
Nombre de dossiers reçus		53
Nombre de candidats admis à concourir		51
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	42
	Pourcentage	82%
Nombre de candidats admissibles		42
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	41
	Pourcentage	98%
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		40
Taux de réussite (admis/présents écrit)		95%

98 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

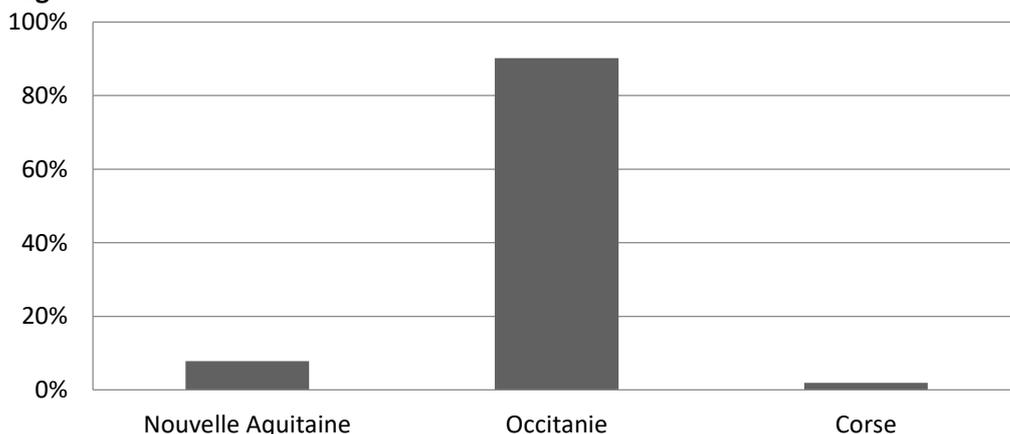
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



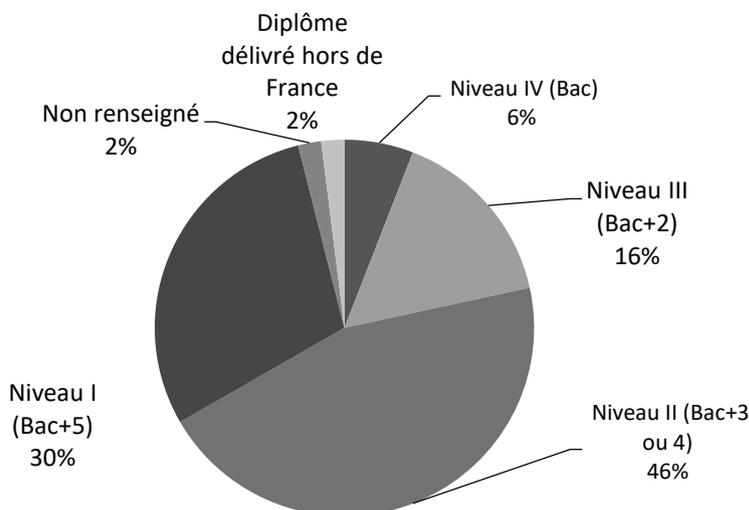
Les femmes représentent 86 % des candidats. La moyenne d'âge est de 41 ans.

✓ **Origine régionale**



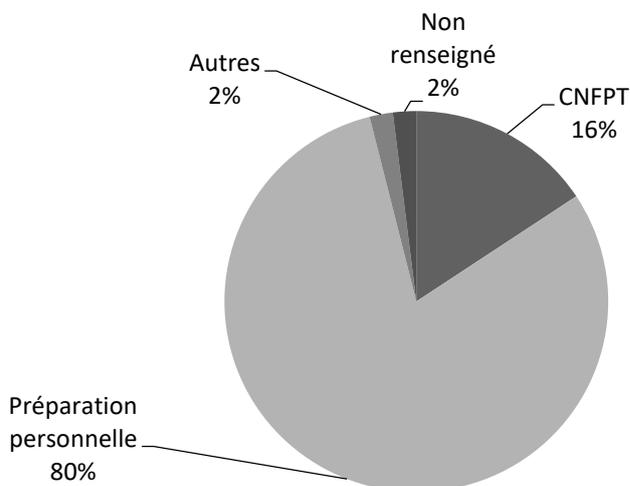
90 % des candidats proviennent de la région Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement de l'examen.

✓ **Diplômes**



90 % des candidats détiennent un titre ou diplôme de niveau III ou plus. Cette qualification correspond au niveau minimum requis pour l'accès au concours externe d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

✓ **Préparation**



16 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient réglementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury à la suite de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ **Date et lieux**

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 24 mai 2018 à Escalquens.

✓ **Aménagements d'épreuves**

Aucun candidat n'a fait de demande d'aménagement d'épreuves.

✓ **Elaboration des sujets**

Les sujets des épreuves écrites ont été élaborés par une cellule pédagogique nationale réunissant les centres de gestion organisateurs d'une même opération. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du CDG31.

2. EPREUVE DE NOTE

✓ **Libellé**

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note, à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

✓ **Objectifs de l'épreuve**

Cette épreuve constitue l'unique épreuve écrite de l'examen et vise à juger de l'aptitude à informer rapidement et efficacement un destinataire - en général en position d'autorité hiérarchique - sur une question spécialisée, entrant dans le champ de compétence des collectivités territoriales; elle peut s'inscrire dans un processus de prise de décision.

✓ **Production attendue des candidats**

Il est attendu du candidat qu'il sélectionne et hiérarchise les informations du dossier afin de traiter le sujet de manière exhaustive. Le candidat ne doit donc négliger aucun élément essentiel du dossier sous peine de se voir pénaliser. En aucun cas, il ne doit utiliser d'éléments extérieurs au dossier.

2.1. Spécialité Musée

✓ **Thématique du sujet**

Le musée comme outil de valorisation du territoire.

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats ont su repérer les informations importantes mais sans les hiérarchiser convenablement.

2.2. Spécialité Bibliothèque

✓ **Thématique du sujet**

Le soutien des bibliothèques au développement économique et à l'emploi.

✓ **Constat des correcteurs**

Des difficultés pour organiser les informations sont fréquentes.

2.3. Spécialité Archives

✓ **Thématique du sujet**

Les archives privés.

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats ont su repérer les informations essentielles mais n'ont pas toujours traité le cadre juridique.

2.4. Spécialité Documentation

✓ **Thématique du sujet**

Le musée comme outil de valorisation du territoire.

✓ **Constat des correcteurs**

La présence d'une seule copie ne permet pas d'établir une synthèse.

3. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le Jury d'admissibilité s'est réuni le 2 juillet 2018 au siège du CDG31, à Labège.

✓ **Résultats**

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Musée	4	11,38	3	0	14	8,5
Bibliothèque	32	11,53	26	0	17	6
Archives	5	12,6	4	0	15,5	9,5
Documentation	1	11	1	0	11	11

✓ **Délibération**

Les 18 candidats absents ont été éliminés.

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire.

Les 42 candidats présents à l'épreuve écrite ont donc été admis à participer à l'épreuve orale d'admission.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieu

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 3 et 9 octobre 2018 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 min dont 5 min au plus d'exposé - coef : 2).

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Organisation du Jury

Les candidats ont été interrogés par des sous-jurys de 3 personnes.

✓ Objectifs de l'épreuve

A travers son exposé préliminaire, le candidat doit faire preuve d'une bonne maîtrise du temps et doit savoir valoriser son expérience et ses compétences acquises au long de son parcours professionnel, en sachant dépasser une simple énumération chronologique. L'ensemble de l'épreuve, qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien qui le suit, permet au jury d'apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
41	14,55	39	0	18	9

✓ Constat du jury

Le niveau est bon pour cette épreuve orale. Les candidats ont bien préparé leur exposé qui est souvent clair et construit.

Le niveau de connaissances professionnelles est souvent excellent. Les candidats font aussi preuve de bonnes aptitudes à l'encadrement.

Le jury constate des lacunes dans les connaissances de l'environnement institutionnel.

3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission a eu lieu le 9 octobre 2018 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
13,56	40	17,17	9,83

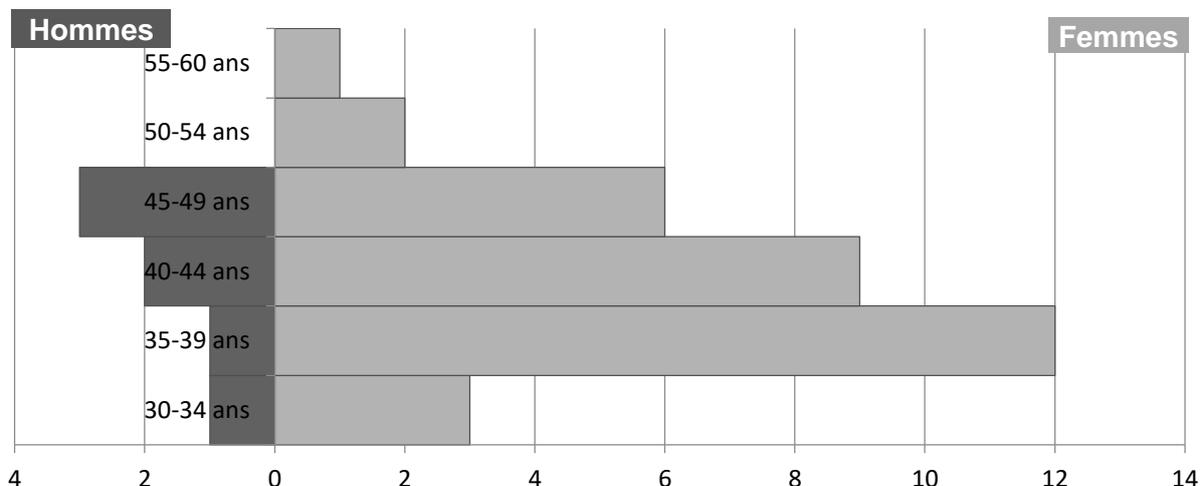
✓ Délibération

40 candidats, ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves supérieure ou égale à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants, ont été admis.

VI. CONCLUSION

1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



Les femmes représentent 82 % des lauréats. La moyenne d'âge est de 41 ans.

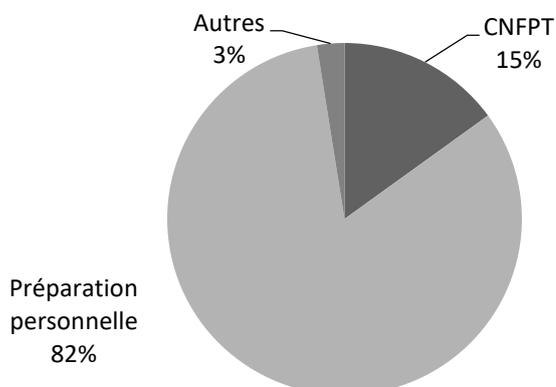
✓ Origine régionale

La répartition régionale des lauréats est semblable à celle des candidats inscrits.

✓ Diplômes

La répartition des lauréats selon leur diplôme est identique à celle des candidats inscrits.

✓ Préparation



15 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

2. COMMENTAIRES

Le jury observe un bon niveau général des candidats inscrits à cette session 2018 comme en témoigne le taux de réussite important de 95 % et une moyenne générale de 13,56 sur 20.

Même si les connaissances générales de l'environnement territorial sont souvent moins bien maîtrisées par les candidats, les lauréats ont su démontrer leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois autant dans leurs motivations, leurs connaissances professionnelles en lien avec leur domaine d'activité que dans leurs aptitudes au management.

Le Président du jury,

Gilles CHARLAS